



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Syndicat autonome des personnels administratifs : Gard

Question écrite n° 11872

Texte de la question

M Gilbert Millet attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur un problème posé par le syndicat des personnels administratifs de préfecture. Les droits à l'usage d'une ligne téléphonique avec accès au réseau national à partir de la ville de Nîmes ont été supprimés. Cette situation met en cause le décret du 28 mai 1982 sur l'exercice des activités syndicales dans la fonction publique. Il lui demande d'apporter rapidement à ce problème une solution conforme à l'équité.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'intérieur est très attaché au respect des droits syndicaux pour les corps de fonctionnaires dont il assure la gestion. Dans ce cadre, les difficultés momentanément rencontrées par le syndicat autonome des personnels administratifs de préfecture, dont le siège du bureau national est délocalisé, ont été rapidement surmontées. Cette organisation syndicale bénéficie à nouveau d'une ligne téléphonique lui donnant accès au réseau national.

Données clés

Auteur : [M. Millet Gilbert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11872

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 1989, page 1739